

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 17 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-17-236

OBJET :

Décision modificative n°1 de l'exercice 2015

Exposés des motifs

Le projet de décision modificative répond à la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au vu de l'évolution des dépenses et recettes de la communauté en cette fin d'exercice et en particulier après le vote des attributions de compensation 2015 définitives.

Il convient d'ores et déjà de constater que le budget 2015 avait bien été anticipé par les services et que les principales modifications sont dues :

- à des recettes supplémentaires liées principalement à la fiscalité,
- à un ajustement sur les projets menés par les services : nouveaux projets, projets reportés, calendrier de mise en œuvre différent ...
- à des modifications d'imputations par rapport au BP 2015

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2 588 435,36 € dont 2 442 462 € de recettes fiscales supplémentaires.

La répartition par chapitre est telle que détaillée ci-dessous.

Chapitre	Décisions Modificatives
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	70,88
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	55 756,28
73 IMPOTS ET TAXES	2 422 462,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	96 816,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 980,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-5 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	350,20
Total	2 588 435,36

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 588 435,36 € dont 93 611,00 € d'attributions de compensation, 301 012,00 € en plus pour la subvention d'équilibre de la plateforme Charles Foix et 601 004 € de remboursement aux villes en particulier pour des corrections d'attribution de compensation 2014.

Ce budget a permis de dégager une somme de 2 900 000 affectée à des fonds de concours en fonctionnement pour les villes :

- 1 075 900 € pour la ville de Choisy-le-Roi
- 849 700 € pour la ville d'Ivry-sur-Seine
- 974 400 € pour la ville de Vitry-sur-Seine

La répartition par chapitre est telle que détaillée ci-dessous.

Chapitre	Décisions Modificatives
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-300 219,77
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	114 965,27
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	93 615,00
022 DEPENSES IMPREVUES	-346 273,15
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33 434,74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 077 584,27
66 CHARGES FINANCIERES	-113 671,00
Total	2 588 435,36

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont proposées en diminution à -575 822,74 € à la suite de remboursement moindre que prévus de dépenses d'équipement pour la Plateforme Charles Foix (- 603 883,48 €) car la dépense engagée l'était aussi.

La répartition par chapitre est telle que détaillée ci-dessous.

Chapitre	Décisions Modificatives
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 434,74
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-38 474,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-599 783,48
Total	-575 822,74

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées en diminution à -575 822,74 € en particulier suite à des dépenses d'équipement pour la Plateforme Charles Foix moindre que prévus (-761 098 €) .

La répartition par chapitre est telle que détaillée ci-dessous.

Chapitre	Décisions Modificatives
020 DEPENSES IMPREVUES	-150 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-174 640,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 166,54
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	381 023,41
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-313 576,69
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-379 796,00
Total	-575 822,74

Au total, le budget 2015 s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement			Investissement		
	BP	DM1	TOTAL	BP	DM1	TOTAL
Recettes	103 561 031,36 €	2 588 435,36 €	106 149 466,72 €	3 076 929 €	-575 822,74 €	2 501 106 ,26 €
Dépenses	103 561 031,36 €	2 588 435,36 €	106 149 466,72 €	3 076 929 €	-575 822,74 €	2 501 106 ,26 €

Le conseil communautaire

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-19 et L.5216-5

Vu la seconde loi de finances rectificative 2015 et plus particulièrement son article 34,

Vu le budget primitif de l'exercice 2015, voté le 31 mars 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

ARTICLE UNIQUE : la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 est approuvée comme suit par chapitre sans vote formel pour chacun des chapitres.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Décisions Modificatives
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	70,88
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	55 756,28
73 IMPOTS ET TAXES	2 422 462,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	96 816,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 980,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-5 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	350,20
Total	2 588 435,36

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Décisions Modificatives
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-300 786,77
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	114 965,27
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	81 079,00
022 DEPENSES IMPREVUES	-333 170,15
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33 434,74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 077 584,27
66 CHARGES FINANCIERES	-113 671,00
Total	2 588 435,36

Recettes d'investissement

Chapitre	Décisions Modificatives
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 434,74
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-38 474,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-599 783,48
Total	-575 822,74

Dépenses d'investissement

Chapitre	Décisions Modificatives
020 DEPENSES IMPREVUES	-150 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-174 640,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 166,54
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	381 023,41
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-313 576,69
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-379 796,00
Dépenses	-575 822,74

Michel Leprêtre
 Président de la Communauté d'agglomération
 Seine-Amont

